



FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE R486 - PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL ^{AUTOR486}

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

Objectifs

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) Obtenir/Renouveler une autorisation de conduite pour la conduite en sécurité de plates-formes élévatrices de catégories A et/ou B

Public Visé

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler une autorisation pour la conduite en sécurité de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) selon la R486 dans la ou les catégories souhaitées.

Durée

14.00 Heures en présentiel en présentiel
2 Jours

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

FORMATION / THEORIE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du responsable de chantier / du conducteur / de l'accompagnateur
- Réglementation
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des PEMP Les principaux types de PEMP et leurs catégories correspondantes
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP Les principaux risques liés à l'utilisation des PEMP et les moyens de prévention associés
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP

FORMATION / PRATIQUE :

- Prise de poste et mise en service de la PEMP
- Adéquation de la PEMP et de la tâche à réaliser
- Mise en place (pour les nacelles de type 1), conduite et manœuvres
- Fin de poste et maintenance de 1er niveau

Chaque candidat devra disposer le jour de la formation

PRATIQUE ses EPI (Equipement de Protection Individuelle), à savoir :

- CHAUSSURES DE SECURITE
- CASQUE AVEC JUGULAIRE
- HARNAIS EQUIPE D'UNE LONGUE DE + DE 1M
- GANTS
- PROTECTIONS AUDITIVES
- GILETS RETRO-REFLECHISSANT

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et positionner la PEMP
- Mettre en œuvre la PEMP et réaliser des déplacements (horizontaux, verticaux) en prenant compte l'environnement de travail

Version : AUTOR486-20260219

● **ASFO Grand Sud**
Siret : 834 204 273 00017
N° déclaration activité : 76310897031

● **ASFO Grand Sud GP**
Siret : 508 047 529 00039
N° déclaration activité : 73810082681

● **CEFIRC**
Siret : 433 785 946 00032
N° déclaration activité : 72640201664

● **ASFO Grand Sud Pays Catalan**
Siret : 939 696 886 00018
N° déclaration activité : 76660309966



Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques à l'aide de supports POWER POINT et vidéo, travaux pratiques de conduite de PEMP des différentes catégories dans différentes situation de travail, mise à disposition d'une plateforme élévatrice et d'une aire d'évolution définie ensemble en fonction des

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

La validation des acquis se fait par un test théorique et un test pratique.

Le stagiaire doit valider les deux tests pour obtenir son autorisation de conduite.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR